

30^{ème} RALLYE NATIONAL DES BORNES - MODERNE / PEA des 18 et 19 juin 2021



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF



Lundi 10 mai 2021	00h00	- Parution du règlement et Ouverture des engagements
Vendredi 04 juin 2021		- Clôture des engagements, cachet de la poste faisant foi
Samedi 12 juin 2021 et Dimanche 13 juin 2021	de 8h00 à 12h00	- Remise du Road Book et si possible des Autocollants + pré vérifications administratives à URBAN KART'IN 389 rue Ingénieur Sansoube - 74800 La Roche sur Foron
RECONNAISSANCES : Samedi 12 et/ou Dimanche 13 Juin 2021 et/ou Jeudi 17 Juin 2021 Des Horaires précis seront donnés à la distribution du Road Book.		
Vendredi 18 juin 2021	08h00 à 12h00	- Vérifications Administratives et Techniques avec CH - Mise en Parc à la suite des vérifications
	12h00	- Première réunion du collège des commissaires
	13h00	- Publication des équipages admis au départ
	13h30	- Départ du parc fermé du 1 ^{er} Concurrent Moderne
	20h29	- Arrivée au parc fermé du 1 ^{er} Concurrent Moderne
	23H30	- Publication du classement partiel à l'issue de la 1 ^{ère} étape et heures et ordre départ de la 2 ^{ème} étape
Samedi 19 juin 2021	08h20	- Départ du parc fermé de la 2 ^{ème} Etape du 1 ^{er} Concurrent Moderne
	20h54	- Arrivée au parc fermé du 1 ^{er} Concurrent Moderne
		- Publication des résultats officiels 30' après l'entrée au parc du dernier concurrent VHRS

CHALLENGE DES RALLYES DE LA LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE RHONE-ALPES COUPE DE FRANCE DES RALLYES

Article 1 P : Organisation

L'Association Sportive Automobile 74 organise, en qualité d'organisateur administratif
Avec le Racing Team du Pays Rochois en qualité d'organisateur technique en collaboration
avec le Critérium Jurassien et l'Auto Sport Suisse pour le Championnat Suisse des Rallyes
Organisent le vendredi 18 et le samedi 19 juin 2021

Un Rallye automobile National à Participation Etrangère Acceptée dénommé,

Le 30^{ème} RALLYE NATIONAL DES BORNES - MODERNE / PEA

Le présent règlement a été approuvé par La Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes.
Sous le N° N11 du 23 mars 2021

Le présent règlement a reçu de la F.F.S.A.
Le Permis d'Organisation N° 250 du 22 avril 2021

Nombre de postes de commissaires **50**

Nombre de commissaires **50 avec 1 drapeau, 1 extincteur et une radio par poste.**

Nombre d'ambulance (conforme à l'art. 2 de la réglementation médicale) **3 avec 3 secouristes. (1 au départ de chaque ES)**

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui non

Comité d'organisation

PRESIDENT - Organisation Administrative - ASA 74	FRISON Réjean 165797
PRESIDENT - Organisation Technique - Racing Team du Pays Rochois	VAILLY Jean-Philippe 217250
Co-organisateur Suisse – Critérium Jurassien	DOGANA Tiffany 231 ASS
Road Book	VAILLY Thierry 48110
Sécurité - RTS	VAILLY Jean-Philippe 217250
Presses et Radios Locales	CAZE Corinne 247499
Règlement du rallye : ASA 74 – 46, rue Alexandre Gander – 74200 THONON LES BAINS Tél. : 06.76.89.04.02 - E-mail : info@asa74.com - www.asa74.com	Office de Tourisme de La Roche sur Foron Place Andrevetan 74800 LA-ROCHE-SUR-FORON Téléphone: 04.50.03.36.68. - Fax : 04.50.03.31.38.

Permanence du Rallye

Maison des Sociétés - 287 rue Jean Jaurès - 74800 LA ROCHE-SUR-FORON du Vendredi 18 juin 2019 à 8h00 au Samedi 19 juin 2019 à 00h30 et suivant le couvre feu instauré par les autorités.

Tableau officiel d'affichage

Au parc d'assistance ou au parc fermé

Organisateur Technique

RACING TEAM DU PAYS ROCHOIS - M. Jean-Philippe VAILLY - Président - 590, Route de Commelinges - 74200 ALLINGES

Article 1.1 P : Officiels du Rallye

Direction des Epreuves Spéciales

VENDREDI 18 JUIN	ES 1 / 3 - LE SALEVE LONG	HABOUZIT Marc HABOUZIT Christelle RAVIER Isabelle (Inter à la Croisette)	7145 128356 196916
	ES 2 - THORENS	FABRE Thierry VAUTRAT Hervé	86560 3259
SAMEDI 19 JUIN	ES 4 - THORENS	FABRE Thierry VAUTRAT Hervé	86560 3259
	ES 5 / 8 / 11 - PERS-JUSSY	BENOIT Laurent RAVIER Isabelle	46771 196916
	ES 6 / 9 - LES BORNES	COLOMB Pierre-Alain CADIER Denis	153833 184135
	ES 7 / 10 - REIGNIER / LA MURAZ	HABOUZIT Marc HABOUZIT Christelle	7145 128356

Directeur de Course Général au PC	HERITIER Thierry	1713
Directeurs de Course Adjoints au PC	MOCELLIN Denis VERNET Daniel + VHC - VHRS - LPRS - LTRS GIBILY Christian BERTHON Daniel VAILLY Jean-Philippe – Organisateur Technique LOVIS Sébastien (Championnat Suisse) GROSJEAN Julien (Championnat Suisse)	3310 147321 3302 1621 217250 203 ASS 202 ASS
Pour le Championnat Suisse		
Véhicule Tricolore - Directeur de Course	GAGNAIRE Patrick	3062
Conducteur	PETTEX-MUFFAT Michel	3307
Collège des Commissaires Sportifs - Président	RAVIER Jean-François	196469
Membres	VIGNAND Guy LAUDET Jean-Louis	11206 6195
Pour le Championnat Suisse	XXX	x
1^{er} Véhicule Info / Sono	MERMET Gilbert	34846
Conducteur	CARRAS Claude	178649
2^{ème} Véhicule Info / Sono	MEILLORET René	147512
Conducteur	CRO Rémi	231503
Véhicule Damiers	Michel OTTERMATT	11711
	Eliane OTTERMATT	11713
Chargé du Classement	MALGRAS Luc / LC - Chrono	-
Médecin Chef au PC	CHERREAU Patrick	23731
Commissaires Techniques - Responsable	RANCON Jean-Marc	14085
Adjoints	CARRE Jean-Claude + VHC BOSSEAU Yannick DALPAOS Sylvie + Rallye 2 SANDELION Georges + VHRS CASSET Bernard	13049 223616 233751 245840 56047
Clio Trophy Swiss et pour le Championnat Suisse	VIATTE Patrice	239 ASS
Chargés des Relations Avec les Concurrents	TRAMONT Emilie PERRIN Nathalie MOREL Georges MAILLET Jean-Paul LENGLET Daniel	179234 1716 11762 227350 1076 ASS
Responsable des Vérifications administratives	RAVIER Isabelle	196916
Chargés des vérifications administratives	BONNET Carmen VAILLANT Nathalie CAZE Corinne LEMOSSÉ Elisabeth BARBASSAT Mireille	7787 220119 247499 132281 2054
Accueil et Responsable des commissaires	DELHOM Claude	152789
Véhicule Autorité 1 - Président Délégué de l'ASA 74	PELLIER Yannick	183503
Signatures des PV pour la Conformité des ES et par délégation	SAILLET Patrick	5038
Véhicule Autorité 2 - Préfecture / Mairies - Président de l'ASA 74	FRISON Réjean	165797
	VINCENT Cyrille	179369
Responsable des Cibistes	MERMET Patrick	3320
Speaker	GAVARD-PERRET Philippe	173941
Juges de Faits - 1^{er} véhicule	VERRIERE Fernand	6123
	FAURE Marie-Noëlle	20376
2^{ème} véhicule	BERERD Jean-Paul	14166
	DYLAZ Josiane	258464
3^{ème} véhicule	GROROD Janine	8988
	MORANGE Corinne	221524
Contrôle de la publicité et pré contrôle technique	BERERD Jean-Paul GROROD Janine VERRIERE Fernand FAURE Marie-Noëlle	14166 8988 6123 20376
Adjoint		
Observateur désigné par la Ligue Rhône-Alpes		
Conducteur		

1.2 P : Eligibilité

Le 30ème Rallye National des Bornes Moderne / PEA (Coef. 3) compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes.
- Le Challenge des Rallyes de la Ligue du sport automobile Rhône-Alpes.
- Le Championnat Suisse des Rallyes
- Le Championnat Suisse des Rallyes Junior
- Le Trophée Michelin Suisse
- Le Clio Trophy

1.3 P : Vérifications Administratives et Techniques

Sur le site www.asa74.com et sur Face Book les équipages engagés pourront lire leur convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu : Le Vendredi 18 juin 2021 à URBAN KART'IN - 389 rue Ingénieur Sansoube 74800 LA ROCHE SUR FORON - de 08h00 à 12h00.

Un temps vous sera donné en fin de vérifications administratives pour vous rendre aux vérifications techniques. Le pointage est OBLIGATOIRE aux vérifications techniques par contre le pointage en avance est autorisé.

Article 2 P : Assurances : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.1 P : Demande d'engagement – Inscriptions. Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.1.5 P : Tout concurrent licencié désirant participer au 30ème Rallye National des Bornes Moderne / PEA doit adresser sa demande d'engagement avec son chèque correspondant ou une copie de son virement (si non paiement par CB) au secrétariat du rallye à :

OFFICE DE TOURISME / Mme DAVIET / Rallye des Bornes 2021 – Place Andrevetan – 74800 LA ROCHE SUR FORON

Au plus tôt le **LUNDI 10 mai 2021 - 00h00** et au plus tard le **VENDREDI 04 juin 2021** **cachet de la poste faisant foi.**

Paiement par chèque libellé à l'ordre du « RACING TEAM DU PAYS ROCHOIS »

La demande d'engagement sera à remplir **obligatoirement** en ligne sur le site de LC Chrono (lcchrono.com) avec paiement par CB

La demande d'engagement par écrit est à imprimer et à envoyer avec le montant de l'engagement.

S'il y a une liste d'attente, l'ordre sera établi en fonction de l'arrivée des engagements, cachet de la poste faisant foi.

3.1.10 P : Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures pour les équipages Français et Suisses.

3.1.11.1 P : Droits d'engagement pour les équipages détenteurs d'une licence FFSA.

590,00 € AVEC la publicité obligatoire des organisateurs ou **1180,00 €** SANS la publicité obligatoire des organisateurs.

Droits d'engagement pour les équipages détenteurs d'une licence Auto Sport Suisse.

640,00 € AVEC la publicité obligatoire des organisateurs ou **1280,00 €** SANS la publicité obligatoire des organisateurs

3.1.12 P : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Au contrôle administratif, vous devez présenter : L'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture, la fiche d'homologation, le passeport technique, les licences, les permis de conduire de l'équipage et la feuille de pointage des reconnaissances.

L'équipage est chargé de faire les photocopies de ces documents.

3.2.6 : Des contrôles antidopage ou d'alcoolémie pourront être effectués au cours ou à l'issue du rallye.

3.3 P : Ordre de départ : 1 - les concurrents en VHC, 2 - les concurrents en Moderne, 3 - les concurrents en VHRS / LPRS / LTRS

Un reclassement sera effectué en fin de première étape uniquement pour les Modernes et les VHC.

Article 4 P : Voitures et Equipements Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Seront également admises les voitures correspondantes aux groupes ISN et ISA Suisse

4.3P : Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A : Aucune assistance ne sera admise en dehors du parc d'assistance suivant :

TRES IMPORTANT ! Uniquement sur le terrain prévu rue des Combattants d'AFN à La Roche sur Foron (Près du garage Ford) Le parc d'assistance sera moins grand que d'habitude, merci de vous déplacer avec le minimum nécessaire et avec un véhicule d'assistance le plus petit possible. Ne vous étendez pas ! Pensez aux autres concurrents !

ATTENTION !! Seul l'autocollant « Assistance 2021 » donne accès au parc d'assistance, tout contrevenant sera exclu du parc.

Il doit obligatoirement être collé sur le pare-brise, en haut, côté conducteur et avant l'entrée au parc d'assistance.

TRES IMPORTANT ! Avec cet autocollant **SEUL 1 véhicule** en plus de celui de l'équipage sera autorisé à entrer dans le parc. Le véhicule de compétition sera déchargé près du parc d'assistance. La remorque sera déposée dans un autre parc prévu à cet effet.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou d'acte de vandalisme pouvant survenir dans l'ensemble des trois parcs (assistance, fermé et remorques). Aucune remorque ne doit stationner au parc d'assistance.

La vitesse des voitures dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 20 km/h sous peine de pénalité.

4.3.2.1. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- **De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**
- Pensez aux autres équipages qui eux aussi ont besoin de place d'assistance.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

5.1. : Identifications des Voitures : Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Article 5.2 P : Publicité

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Article 6 P : Sites et infrastructures : Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1 P : Description : Conforme au règlement standard F.F.S.A. L'itinéraire figure dans l'annexe « Itinéraire »

Le 30^{ème} Rallye National des Bornes Moderne / PEA représente un **parcours total de 415.325 km**, divisé en **2 étapes et 5 sections**

Dont **11 Epreuves Spéciales** pour une longueur totale de **144.700 km de chronos**.

Le nombre des Epreuves Spéciales peut varier en fonction du couvre-feu instauré par les autorités.

VENDREDI 18 JUIN - LE SALEVE LONG 22,300 km x 2 (ES 1 / 3)
- THORENS 14,100 km x 1 (ES 2)

SAMEDI 19 JUIN - THORENS 14,100 km x 1 (ES 4)
- LES BORNES 9,900 km x 2 (ES 6 / 9)
- REIGNIER / LA MURAZ 9,700 km x 2 (ES 7 / 10)
- PERS-JUSSY 10,900 km x 3 (ES 5 / 8 / 11)

6.2 P : Reconnaissances : Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances seront **obligatoirement faites dans le SENS des Epreuves Spéciales** avec un véhicule de série conforme au code de la route. A la remise du Road Book et au pré vérifications administratives chaque équipage recevra **1 autocollant avec un numéro de reconnaissance** à coller sur le véhicule déclaré pour les reconnaissances en haut du pare-brise avant coté passager.

Pensez à noter l'immatriculation, la marque, le modèle et la couleur du véhicule de reconnaissance.

En cas de changement de véhicule, merci d'en avvertir immédiatement l'organisation.

Si possible, l'équipage recevra également 1 autocollant « Assistance 2021 » les numéros de portes, les autocollants publicitaires, les plaques de rallye ainsi que le document indiquant l'emplacement des publicités. Un contrôle de la publicité sera effectué.

Conformément à la Réglementation :

Les reconnaissances sont limitées au maximum à 3 passages par Epreuve Spéciale.

La fiche de reconnaissance remplie au STYLO à ENCRE est à remettre obligatoirement aux vérifications administratives.

Les reconnaissances sont autorisées UNIQUEMENT les :

Samedi 12 et/ou Dimanche 13 Juin 2021 et/ou le Jeudi 17 Juin 2021

Selon les horaires définis par l'organisation, ils seront donnés à la remise du Road Book.

Code de la route :

Durant toute la durée du Rallye les équipages devront se conformer aux prescriptions réglementant la circulation en France. (Vitesse... Etat du véhicule...Etc.).

L'avertisseur sonore, tous les feux, ainsi que l'éclairage de la plaque arrière doivent obligatoirement fonctionner.

Un contrôle sera effectué avant les vérifications Techniques.

Contrôle :

Des contrôleurs seront en place sur toutes les spéciales et peuvent vous faire ralentir ou vous arrêter pour différentes choses, s'ils le jugent utile, entre autre pour vitesse excessive. Ils rempliront le carnet d'infraction qui sera remis à la direction de course.

! Aucune reconnaissance ne sera autorisée en dehors des jours et heures prévus !

Article 7 P : DÉROULEMENT DU RALLYE : Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.3.13. Aux **contrôles horaires de fin d'étape**, les équipages **sont autorisés à pointer en avance** sans encourir de pénalité.

7.3.17. : Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- **Avoir signifié par écrit à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (document figurant à la dernière page du Road Book) son intention de réintégrer le rallye.**
- **Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.**

NB : Les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs, via la Direction de Course, **AU PLUS TARD**, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes
- Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les Points de Bonus de départ.

Dès lors que le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course. Les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA et pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5.18.3. : Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4x4, appareils de levage, etc.), ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée.

Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la Direction de Course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage est possible, même au ralenti, même dans les bas-côtés.

En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Dans le cas où un concurrent désirerait le service de dépannage dans l'ES (à ses frais), il doit en avertir le directeur d'épreuve avant le passage de la voiture à damiers.

Article 8 P : PENALITES - RÉCLAMATIONS - APPELS : Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 9 P : Classements : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Il sera établi : - Un classement Général - Un classement par Classe - Un classement Féminin

En cas d'abandon, vous le remettrez au commissaire présent sur les lieux ou au poste le plus proche :
Le carnet de pointages, le carnet d'infractions, le transpondeur afin que la voiture à damiers les récupère.
Le chèque de caution sera rendu, seulement après confirmation de la restitution du transpondeur.

Le Classement du 30^{ème} RALLYE NATIONAL DES BORNES Moderne / PEA sera disponible sur le site LCChrono

Pendant le rallye en téléchargeant l'application **LCChrono** sur votre smartphone.

Article 10 P : Prix et Coupes

Il n'y aura pas de prix en numéraires. Seules les coupes seront attribuées de la manière suivante :

GENERAL		FEMININ	
1 ^{er}	2 Coupes	1 ^{ère}	2 Coupes
2 ^{ème}	2 Coupes	1 ^{ère} et 2 ^{ème} si + de 5 partantes	2 Coupes
3 ^{ème}	2 Coupes	3 ^{ème} si + de 10 partantes	2 Coupes

CLASSE	
1 ^{er}	Jusqu'à 4 inclus 2 Coupes
1 ^{er} et 2 ^{ème} si + de 5 partants	2 Coupes
3 ^{ème} si + de 10	2 Coupes
4 ^{ème} si + de 15 partants	2 Coupes

LES COUPES NE SONT PAS CUMULABLES

La remise des prix aura lieu le Samedi 19 juin 2021 à la fin du Rallye au parc à La Roche sur Foron

! Sous peine d'exclusion, ne sortez pas votre voiture du parc fermé sans y être autorisé !

IMPORTANT

Mesdames, Messieurs les concurrents,

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'Association Sportive Automobile 74 et le Racing Team du pays Rochois a pu organiser cette année les :

30^{ème} Rallye National des Bornes Moderne
25^{ème} Rallye National des Bornes des Véhicules Historiques de Compétition
3^{ème} Rallye National des Bornes des VHRS / LPRS / LTRS
Clio Trophy Suisse et Trophée Michelin Suisse
Championnat Suisse des Rallyes
Championnat Suisse des Rallyes Junior

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver, la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés, sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

**EN ACCORD AVEC LES SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE,
LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :**

Reconnaisances autorisées - Aucune dérogation ne sera autorisée.

Le Samedi 12 juin 2021 et/ou le Dimanche 13 juin 2021 et/ou le Jeudi 17 juin 2021

Des Horaires précis seront donnés à la distribution du Road Book.

Distribution du ROAD BOOK et pré vérifications administratives

URBAN KART'IN - 389 rue Ingénieur Sansoube - 74800 La Roche sur Foron

Le samedi 12 juin et le dimanche 13 juin uniquement de 8h00 à 12h00

**Dans tous les rallyes asphalte, le nombre de passages en reconnaissances
est limité à 3 au maximum (Art 6.2.1)**

Limitations de vitesse : **50 Km/h sur les routes des épreuves spéciales.**
30 Km/h dans les agglomérations.

De nombreux contrôles (radars) seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

Afin de limiter la gêne des riverains, il vous est demandé :

- ⇒ **De veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement,
Tous repères, marques, panneaux sont rigoureusement interdits.**
- ⇒ **De ne pas remonter les épreuves spéciales en sens inverse.**

Nous comptons sur votre sportivité, votre courtoisie et votre sens du civisme.

De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes

Le comité d'organisation Français et Suisse vous souhaite un agréable Rallye National des Bornes.